



COMMUNIQUÉ

du Conseil des Ministres

N°42

JEUDI 11 DECEMBRE 2025



Le Conseil des Ministres s'est tenu exceptionnellement le jeudi 11 décembre 2025, sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, Président de la République.

AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a fait une communication portant sur les points suivants :

STABILISATION ET TRANSFORMATION CONSENSUELLE DU SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Monsieur le Président de la République souligne, à l'entame de sa communication, l'instabilité académique et sociale dans les universités publiques et la problématique du financement du système d'enseignement supérieur. A ce titre, il demande au Premier Ministre d'évaluer l'état d'exécution du Plan d'urgence pour l'Enseignement supérieur. Il instruit également les Ministres de l'Enseignement supérieur et des Infrastructures, de finaliser l'évaluation globale de l'application du système Licence-Master-Doctorat (LMD) et de faire, pour chaque université publique, l'état de prise en charge des besoins ainsi que la situation des chantiers concernant les infrastructures académiques et sociales. Pour adapter les formations aux besoins de l'économie nationale, le Chef de l'Etat indique la nécessité de développer la digitalisation des enseignements et travaux de recherche, de renforcer l'Université numérique du Sénégal Cheikh Hamidou KANE et de développer les Espaces numériques ouverts (ENO) ainsi que les Instituts supérieurs d'Enseignement professionnel (ISEP).

Après avoir relevé que le défi du système éducatif demeure l'employabilité des apprenants et étudiants, le Président de la République invite à réfléchir au financement soutenu, durable et innovant de l'Enseignement supérieur. Afin de retracer l'exhaustivité des ressources et dépenses de l'enseignement supérieur, il prescrit de faire, pour chaque université publique, l'audit systématique des dépenses et des ressources et d'engager les vérifications administratives et financières nécessaires des fonctions de services dans les universités et Centres des œuvres universitaires et sociales. Le Chef de l'Etat demande, enfin, au Premier Ministre de lui faire parvenir un Plan d'actions prioritaires pour la gestion 2026 du secteur de l'Enseignement supérieur.



RÉNOVATION DU SYSTÈME NATIONAL DE RECHERCHE ET PROMOTION DE L'INNOVATION

Le Président de la République considère la recherche scientifique et l'innovation technologique comme des catalyseurs de l'industrialisation et du développement d'une économie arrimée aux secteurs et filières moteurs. A cet effet, il demande au Premier Ministre de renforcer les structures nationales de recherche et les écoles d'ingénieurs, afin de former des chercheurs et ingénieurs de pointe et de disposer d'un capital humain endogène, conformément à la Vision « Sénégal 2050 ». Dans ce sillage, il indique l'impératif de développer les formations en Sciences, Technologie, Ingénierie et Mathématiques (STEM), avec un accent particulier sur la maîtrise fondamentale du numérique et des possibilités de l'intelligence artificielle.

Le Président de la République fait observer la nécessité de changement de paradigme dans les buts et le financement du système d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et l'impératif de mise en œuvre d'un vaste Programme national de réalisation de laboratoires et d'équipements de recherche dans toutes les universités, écoles et instituts de formation d'ingénieurs et de techniciens supérieurs d'élite. A cet effet, il engage le Premier Ministre à la mise en place d'un Fonds national de Développement de la Recherche et de l'Innovation.

RÉHABILITATION ET DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT FERROVIAIRE

Considérant que l'attractivité et la valorisation des territoires reposent sur le développement des transports, le Chef de l'Etat demande au Gouvernement d'accentuer la mise en œuvre de la politique ferroviaire, en veillant, notamment, à la réhabilitation des Chemins de fer du Sénégal, en cohérence avec l'exploitation et l'expansion du Train Express régional.

Il instruit, outre la finalisation d'un Schéma directeur national de développement du ferroviaire, la réalisation des études requises et la recherche du financement des lignes ferroviaires validées sur un horizon décennal programmé. A cet égard, le Président de la République demande au Premier Ministre de mettre en place un Conseil national du Ferroviaire, en vue d'une maîtrise stratégique et d'une meilleure coordination des projets et de leurs impacts sur la modernisation des transports terrestres, le développement territorial et l'emploi.

MESURES EFFECTIVES DE LUTTE CONTRE LA VIE CHÈRE

Le Président de la République souligne l'importance qu'il accorde à l'amélioration du pouvoir d'achat des ménages et à la baisse significative du coût de la vie. Il se réjouit de la baisse des prix du litre du supercarburant et du gasoil ainsi que du gaz butane et demande au Premier Ministre de poursuivre les efforts consentis pour soutenir les populations les plus vulnérables et renforcer ainsi le rôle social de l'Etat, protecteur des ménages, notamment les plus pauvres.



RENFORCEMENT DU RÔLE DE LA DIASPORA DANS LA VIE NATIONALE

En tant qu'atout majeur dans la réalisation du projet inclusif et collectif pour un Sénégal souverain, juste et prospère, la Diaspora sénégalaise contribue significativement, selon le Chef de l'Etat, au développement national et à la stabilité sociale. A ce titre, il demande au Gouvernement de prendre toutes les dispositions adéquates pour la bonne organisation de la Journée nationale de la Diaspora, qu'il présidera le 17 décembre 2025.

AGENDA DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Le Chef de l'Etat a informé le Conseil avoir présidé, le mardi 09 décembre 2025, la cérémonie d'ouverture de la 4ème édition de la Conférence MSGBC Oil, Gas and Power 2025. Il annonce qu'il prendra part, le 14 décembre 2025 à Abuja, au Sommet de la CEDEAO. En outre, il procèdera, le mercredi 17 décembre 2025, à la remise du Drapeau national à l'Equipe nationale de Football en route pour la CAN 2025 au Maroc et présidera, le vendredi 19 décembre 2025, la cérémonie annuelle de réception des dignitaires dans les ordres nationaux, avant de se rendre en Casamance pour la période du 20 au 25 décembre 2025, dans le cadre d'une tournée économique.



AU TITRE DE LA COMMUNICATION DU PREMIER MINISTRE

Monsieur le Premier Ministre a axé sa communication sur le renforcement du pouvoir d'achat des ménages par la nouvelle doctrine des prix des produits pétroliers et de l'énergie. Il a rappelé que le soutien aux ménages et aux petits professionnels a toujours constitué l'une des principales préoccupations du Président de la République, régulièrement exprimée à travers des directives en Conseil des Ministres. Il a rappelé la première vague de baisses des prix qui a été opérée durant l'année 2024, portant sur le sucre cristallisé, le riz brisé non parfumé, l'huile de palme, la baguette de pain et les frais de connexion à internet.

BAISSE DES TARIFS DU CARBURANT

S'agissant de la baisse du prix du carburant, le Premier Ministre a présenté les mesures, entrées en vigueur à partir du samedi 06 décembre 2025, relatives à la révision des prix des carburants et précisé que les nouveaux tarifs constituent des plafonds réglementaires susceptibles de flexibilité. Le Premier Ministre a exposé l'impact de ces mesures, notamment sur le Fonds de Sécurisation des Importations de Produits pétroliers (FSIPP), institué pour assurer un approvisionnement correct et régulier et la couverture des pertes commerciales découlant des importations de produits pétroliers. Ce fonds a été transformé en une taxe fiscale et les montants collectés fongibles dans le budget global.

En perspective, il a demandé au Ministre des Finances et du Budget de faire une analyse de l'utilisation du FSIPP, d'utiliser le surplus dudit fonds pour les éventuelles hausses du baril, de procéder à une analyse approfondie de mécanismes permettant la péréquation des prix des bouteilles de gaz butane et de démarrer, sans délai, les travaux de réforme de la loi sur le secteur aval des hydrocarbures.

BAISSE DES TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ

En ce qui concerne la baisse de l'électricité, le Premier Ministre, après présentation des mesures prises et de leurs impacts, a donné instruction de poursuivre les travaux pour un meilleur ciblage de la subvention de l'électricité, avec les ménages vulnérables à faibles revenus inscrits dans le Registre national unique (RNU) et de mettre en place, sans délai, des mesures visant la baisse des charges d'exploitation de la SENELEC. En outre, avant de le féliciter ainsi que ses équipes, le Premier Ministre a demandé au Ministre de l'Energie, du Pétrole et des Mines de lui soumettre un plan pour la réduction des pertes non techniques, afin de mettre fin à la fraude de l'électricité.

La baisse des prix à la consommation et la disponibilité des produits, sont corrélées aux initiatives prises par le Gouvernement, visant à procurer des revenus décents aux ménages.

SUIVI DU PLAN DE REDRESSEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET AGENDA

Le Premier Ministre a clos sa communication par la présentation des premiers résultats très positifs du Plan de Redressement économique et social (PRES) et le compte rendu

de la visite de travail effectuée au Sénégal, les 09 et 10 décembre 2025, par le Ministre du Commerce extérieur des Émirats Arabes Unis, à la tête d'une forte délégation, ayant permis de nouer des partenariats d'investissements, avec la signature d'une dizaine de mémorandums d'entente dans des secteurs prioritaires.

AU TITRE DES COMMUNICATIONS DES MINISTRES

Le Ministre de la Famille, de l'Action sociale et des Solidarités a fait une communication sur l'état d'avancement des travaux d'extension du Registre national unique (RNU), de sa mise à jour et de la re-certification du Programme national de Bourses de Sécurité familiale (PNBSF).

Le Ministre de l'Industrie et du Commerce a présenté une communication sur la situation du marché et la commercialisation des denrées agricoles et alimentaires.

AU TITRE DES TEXTES LEGISLATIFS ET REGLEMENTAIRES

Le Conseil a examiné et adopté le projet de décret modifiant le décret n°2019-413 du 30 janvier 2019 portant création du Centre de Formation judiciaire (CFJ) et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement.



AU TITRE DES MESURES INDIVIDUELLES

Le Président de la République a pris les décisions suivantes :

- ***Au titre de la Présidence de la République***

Monsieur Cheikh Tidiane DIOP, Inspecteur général d'Etat, matricule de solde n°516907/F, est nommé Contrôleur financier, en remplacement de Madame Marie Gaye NDIAYE, admise à faire valoir ses droits à une pension de retraite.

- ***Au titre de la Présidence de la République***

Madame Fatoumata MBAYE, Planificateur, matricule de solde n°607025/J, est nommée Directeur des Ressources humaines à la Présidence.

Monsieur Sidy Mouhamed FALL, Ingénieur en Informatique, matricule de solde n°518226/F, est nommé Directeur des Systèmes d'Information à la Présidence.

- ***Au titre du Ministère de la Justice***

Monsieur Idrissa SOW, Inspecteur 2ème classe 1er échelon de l'Administration pénitentiaire, matricule de solde n°645594/G, est nommé Directeur général adjoint de l'Administration pénitentiaire.

- ***Au titre du Ministère des Infrastructures***

Monsieur Alioune SENE, Ingénieur en Génie civil, matricule de solde n°763252/E, est nommé Directeur général des Infrastructures routières et du Désenclavement au Ministère des Infrastructures, en remplacement de Monsieur Mamadou Alassane CAMARA.

Monsieur Moustapha FALL, Ingénieur en Génie civil, est nommé Directeur général de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE Sénégal), en remplacement de Monsieur Mamadou NDAO.

Monsieur Cheikh DIOP, Ingénieur en Electromécanique, est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société nationale de Gestion du Patrimoine du Train Express Régional (SENTER.SA), en remplacement de Monsieur Oumar BA.

Marie Rose Khady Fatou FAYE
Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre,
Chargée des Relations avec les Institutions,
Porte-parole du Gouvernement